



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 037/2023  
SÉANCE N° 2 DU 13 FÉVRIER 2023

### **SUBVENTION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX COMMUNES (FAESC) – DEMANDE SUBVENTION COMMUNE CHANGÉ – TRAVAUX PISTE BMX**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 février 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Sylvie Vielle, 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

#### **Étaient présents**

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 11), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de de 17 h 16), Bruno Bertier (à partir de 17 h 17), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 07), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Florian Bercault a donné pouvoir à Bruno Bertier, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Éric Paris, Antoine Caplan a donné pouvoir à Patrice Morin (jusqu'à 18 h 16), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

#### **Était absent ou excusé**

Julien Brocail, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 17 février 2023

N° 037/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE 13 FÉVRIER 2023**

SUBVENTION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX COMMUNES (FAESC) –  
DEMANDE SUBVENTION COMMUNE CHANGÉ – TRAVAUX PISTE BMX

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 196/2019 du conseil communautaire du 18 novembre 2019 portant sur la création du fonds d'aide aux équipements sportifs des communes et de son règlement,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant que Laval Agglomération souhaite apporter son soutien à la commune de Changé pour l'amélioration de sa piste BMX agréée pour les compétitions,

Après avis favorable de la commission sport,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire décide d'attribuer, à la commune de Changé, une subvention de 9 325 € pour le remplacement de la grille de départ de la piste BMX qui sera prélevée sur le fonds d'aide aux équipements sportifs aux communes.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En l'absence du président  
et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> vice-présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230213-S02-BC-037-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Mise en ligne : le 17-02-23

Sylvie Vielle